



COMPRENDRE LA LOGIQUE DE L'ESPACE DES CLASSES ET DES RÔLES DANS LES RUBRIQUES

Rubrique

**CE TUTORIEL VIENT EN COMPLEMENT DES TUTORIELS SUR LA
CREATION DE LA RUBRIQUE DISCIPLINAIRE ET SUR LES
DOSSIERS PARTAGES.**

SOMMAIRE :

<i>Comprendre la philosophie de l'ENT</i>	<i>1</i>
<i>Comprendre la logique des espaces de classe</i>	<i>1</i>
<i>Les dossiers partagés.....</i>	<i>3</i>

Comprendre la philosophie de l'ENT

L'ENT fonctionne comme une (grande) ville avec des réseaux qui se connectent les uns aux autres.

Cela explique que parfois, pour un même résultat, on a plusieurs moyens d'action.

Cela rend complexe la prise en main mais dès que l'on a un peu expérimenté, cela devient plus clair.

Comprendre la logique des espaces de classe

Chaque espace de classe est créé automatiquement à partir du logiciel d'emploi du temps :

Par classe on entend :

- Les élèves de la classe
- Les responsables légaux
- Les enseignants de la classe
- Le Chef d'établissement
- Le CPE ;
- Le professeur documentaliste
- Et quelques autres membres

Cet espace de classe PARTAGÉ entre tous ces membres peut être vu comme un **LOTISSEMENT**.

Rubrique

- Chacun de ses membres peut y venir librement mais chaque enseignant peut y créer son espace disciplinaire (comme une maison).
- L'enseignant peut ainsi y activer des services (les désactiver), alimenter cette rubrique librement, accorder des rôles différents aux élèves...
- Les autres professeurs n'ont pas, sauf s'il le décide à pouvoir modifier ses paramètres.

Ainsi les Rôles de la RUBRIQUE DE CLASSE pourraient être ceux-ci :

- ÉLÈVES / VISITEURS
- ENSEIGNANTS GESTIONNAIRES : ils doivent le rester car c'est le seul moyen pour eux de pouvoir créer leur sous-rubrique disciplinaire

Pour les autres rôles, **ils peuvent être modifiés (ou supprimés) en fonction des besoins**

Lorsqu'on crée sa sous-rubrique, les rôles sont au départ les mêmes que ceux de la rubrique mère. **Il faudra les MODIFIER**

Astuce ! A faire dans l'ordre !

- 1) Vérifier que l'on est bien dans SA SOUS-RUBRIQUE DISCIPLINAIRE et pas dans la rubrique de la classe
- 2) **L'enseignant doit s'ajouter en gestionnaire de façon nominative** : AJOUTER UN UTILISATEUR + rechercher son nom, valider et ajouter le rôle GESTIONNAIRE.
- 3) Une fois qu'il est gestionnaire, il peut supprimer le rôle de gestionnaire aux autres enseignants et aux autres profils...
- 4) Il peut modifier, si besoin les droits des élèves.

Remarque :

Si l'on active le **BLOG, le FORUM**, ... si l'on veut que les élèves puissent proposer des contenus :

Le rôle **REDACTEUR** permet la modération : l'enseignant doit valider le contenu. Le gestionnaire (ou modérateur) voit directement les contenus à valider dans le blog et les réponses dans le Forum.

Attention : si l'élève veut proposer un sujet de forum c'est dans le MENU onglet PUBLICATION et cliquer sur Contributions qu'il faut les valider.

PUBLICATION

Contributions

Communication ciblée

Rubrique

Le rôle **REDACTEUR AVEC MISE EN LIGNE** autorise l'utilisateur à mettre en ligne directement des contenus

Les dossiers partagés

Les **DOSSIERS PARTAGES** sont le seul service pour lequel on peut attribuer des rôles différents **PAR DOSSIER** créé en cliquant sur **DROITS PERSONNALISÉS**.

Il est ainsi possible de créer des dossiers de groupes avec droits de REDACTEURS AVEC MISE EN LIGNE pour certains utilisateurs, de façon nominative.

Remarque : Les autres membres, s'ils n'ont pas au moins le rôle de VISITEUR ne voient pas le dossier en question.

Exemple : si A est **visiteur** dans un dossier et B **rédacteur avec mise en ligne** mais C **n'est pas ajouté en utilisateur**.

A :

- Verra le dossier et son contenu,
- pourra télécharger les documents
- **mais** ne pourra pas en ajouter ou en supprimer

B :

- verra le dossier et son contenu,
- pourra télécharger des documents
- ajouter ses documents
- supprimer ses documents (uniquement)

C ne verra même pas le dossier.

Le gestionnaire, lui, verra tous les dossiers qu'il aura créés, pourra supprimer chacun des documents créés, même ceux d'autres utilisateurs.

Remarques :

Le rôle de rédacteur avec mise en ligne dans la rubrique ne permet pas de créer des dossiers partagés, juste d'alimenter ceux qui sont déjà créés et n'ont pas de droits personnalisés.

Le rôle de rédacteur ne sert à rien dans les dossiers partagés, il est l'équivalent du visiteur.